

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.



Déclaration de Maladie

N° W21-807497

165857

Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2212 Société : RAM

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : BEN-FARES Mohamed

Date de naissance : 1/1/1956

Adresse : 67 rue abou Kacem Zehraoui, Imme A, APT 1, RDC
Qu. des hopitaux, Casablanca

Tél. : 0643368036 Total des frais engagés : 24915,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin : 

Date de consultation : 16/06/23

Nom et prénom du malade : BEN-FARES Mohamed Age : 67

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

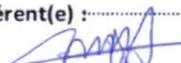
Nature de la maladie : Fibrose pulmonaire

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 20 / 06 / 2023

Signature de l'adhérent(e) : 

Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

AKDITALIFE

CLINIQUE DU BIEN-ÊTRE BOUSKOURA

Casablanca, le 16/6/23

M. BEN FARES MOHAMED

Né le : 01/01/1956



CBB23F08122624

24915,00

4 OFEV 100mg

1 cp x 2j

(SIV)

x 17 j

24915,00

6 118001 04 1190
Ofev 150 mg
(Nintedanib)
60 Capsules molles
BOTTU S.A.
PPV: 24.915 D/M 00
314685-02

PHARMACIE AL BOUDOIR Sarl.AU
115, Rue Sebta Qu. des hôpitaux, Casa
pharmaciealboudourcasa@gmail.com
Tél: 0522 86 04 68 / 86 54 37
Fax: 0522 86 04 67 - IF: 40464164
RC: 252331 - ICE: 001448477000066
INPE: 092004357

Pr. Abdelaziz BAKHTAR
Médecin - Pneumologue / Allergologue
416, Bd Abdelmoumen Angé Bo Annual
Aoual Capital Centre - 1er Etage 415
Casablanca - Tél: (212) 522 99 06 24

Clinique du Bien-Être Bouskoura, Bouskoura Golf City
(Prestigia), Casablanca 27182
Tél. : 05 22 06 48 48 - Fax : 05 22 78 26 92
E-mail : Direction@akditalife-bouskoura.ma
Site web : www.akditalife-bouskoura.ma

PHARMACIE AL BOUDOUR SARL AU

ABDELKRIM TAOUDI BENCHEKROUN

0522 86 04 68

115 rue sebta quartier des hopitaux , casablanca



Facture N° FAC-218371

Date : 19/06/2023

BEN FARES MOHAMED

Maroc

Produit	Qté.	P.U	TVA	Total
OFEV CO 150MG B60 CAPSULES MOLLES	1	24 915,00	1	24 915,00

PHARMACIE AL BOUDOUR Sarl.Au
115, Rue Sebta Qu. des hopitaux, Casa
pharmaciealoudour@gmail.com
Tel: 0522 86 04 68 / 86 04 67 / 86 04 37
Fax: 0522 86 04 67 / 86 04 67 / 86 04 37
RC: 252331 ICE: 001448477000066
INPE: 092004357

Code de TVA	1	2	3	Total HT	24 915,00 DHS
Taux	0%	7%	20%	TVA	0 DHS
Montant (DHS)	0	0	0	Total Organisme	0 DHS
				Total Client	24 915,00 DHS
				Total	24 915,00 DHS

Arrêté la présente facture à la somme de : vingt-quatre mille neuf cent quinze DHS

PHARMACIE AL BOUDOUR Sarl.Au
115, Rue Sebta Qu. des hopitaux, Casa
pharmaciealoudour@gmail.com
Tel: 0522 86 04 68 / 86 04 67 / 86 04 37
Fax: 0522 86 04 67 / 86 04 67 / 86 04 37
RC: 252331 ICE: 001448477000066
INPE: 092004357